

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 26/10/2024 s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, GUERIN, SOUBISE, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GREMAT, FOUCTEAU-ESPINASSE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés VANDENDORPE Benoît, PERRIGAULT Marylène, AUBERTOT Cédric, LESCOP Giliane, MINIER Quentin
Conseillers votants : 8
Secrétaire de séance : SOUBISE Mathieu

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 10 septembre 2024. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2024/37 Rapport annuel 2023 SATESE 37

Le Service Public d'Assainissement non collectif a transmis aux collectivités son rapport annuel 2023.

Monsieur DOREAU Philippe 1^{er} adjoint, délégué du SATESE a présenté les objectifs et les moyens opérationnels des missions du SATESE. Il a également donné les chiffres 2023 concernant les contrôles réalisés.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal, n'apporte aucune remarque particulière.

2024/38 Renouvellement convention de partenariat au portail « Nom@de » avec le Conseil Départemental

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 1999 portant création d'une bibliothèque municipale,
- Vu la convention entre les bibliothécaires volontaires et la commune de Marcilly-sur-Vienne en date du 18 décembre 2007,
- Vu la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire en date du 31 mars 2015,

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal que la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire arrive à échéance et propose de la renouveler.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de la participation de la bibliothèque de Marcilly-sur-Vienne au projet Nom@de, dont le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire assure la maîtrise d'ouvrage.

Le pilotage technique du projet est assuré pour le Conseil Départemental par la Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique de Touraine et le Service informatique départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée à la présente délibération, avec la Présidente du Conseil Départemental valable 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder la durée totale de trois ans

2024/39 Convention bibliothèque de Marcilly-sur-Vienne avec celle de Pouzay

Les communes de Marcilly-sur-Vienne et Pouzay souhaitent offrir à leurs habitants un service de lecture publique d'une qualité supérieure que celui que leurs seuls moyens respectifs pourraient permettre, notamment en matière d'horaires d'ouverture et d'offre documentaire. Elles souhaitent mutualiser les deux bibliothèques au profit de leurs habitants. Une convention est nécessaire afin de fixer les termes de cette mutualisation.

Les horaires d'ouverture de Marcilly sont : mercredi de 16 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12h. Les horaires d'ouverture de Pouzay sont : mardi de 16 h à 18 h et le vendredi de 16 h à 19 h. La convention est signée pour une durée de deux ans renouvelable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée à la présente délibération, avec la commune de Pouzay valable 2 ans renouvelable.

2024/40 Passage au Compte Financier Unique

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent **au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU)**, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les collectivités peuvent donc choisir de le produire à compter des exercices 2024, 2025, ou au plus tard 2026. La mise en œuvre du compte financier unique est définitive ; la collectivité ou l'établissement concerné continue ensuite à produire un compte financier unique pour les années suivantes.

Pour mettre en œuvre le compte financier unique, ces entités doivent remplir les prérequis suivants :

- **Appliquer l'instruction budgétaire et comptable M57 (en lieu et place de la M14) ;**
- **Transmettre les documents budgétaires au représentant de l'État par voie numérique (convention de dématérialisation en date du...).**

Monsieur le Maire explique au Conseil :

- que la commune de Marcilly-sur-Vienne remplit les pré-requis énoncés ci-dessus.
- que la commune de Marcilly-sur-Vienne a transmis les documents budgétaires de l'exercice en cours au format xml à la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de substituer le COMPTE FINANCIER UNIQUE au compte administratif et compte de gestion à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2024 pour l'ensemble de ses budgets hors CCAS et M22 (budget principal et budgets annexes appliquant la M57 ou M4x).

Informations

Passage à la TEOM

La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne a acté le passage à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour le financement des dépenses d'ordures ménagères à compter de 2025. Cette taxe vient en complément de la taxe foncière.

Cérémonie du 11 novembre

Le Conseil municipal arrête le programme comme suit :

11 H 30 Rassemblement, Place du 8 Mai

Défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts.

12 H 00 Vin d'honneur servi à la salle des fêtes

Concours de belote

L'Automne Rose organise le vendredi 15 novembre à la salle des fêtes son concours de belote par équipes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 05 NOVEMBRE 2024 : liste des délibérations et tableau des visas

- 2024/37 Rapport annuel 2023 SATESE 37
2024/38 Renouvellement convention de partenariat au portail « Nom@de » avec le Conseil Départemental
2024/39 Convention bibliothèque de Marcilly-sur-Vienne avec celle de Pouzay
2024/40 Passage au Compte Financier Unique

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| BRUNET Thierry | |
| DOREAU Philippe | |
| VANDENDORPE Benoît | <i>Absent excusé</i> |
| GUÉRIN Isabelle | |
| PERRIGAULT Marylène | <i>Absente excusée</i> |
| ANTOINE Caroline | |
| AUBERTOT Cédric | <i>Absent excusé</i> |
| SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie | |
| LESCOP Giliane | <i>Absente excusée</i> |
| GRENAT Brigitte | |
| MINIER Quentin | <i>Absent excusé</i> |
| SOUBISE Mathieu | |
| FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline | |